

# **CONCOURS REGIONAUX FFPJP 2025**

## **GESTION DE LA COMPETITION**

### **REPARTITION DES ROLES et RESPONSABILITES**

#### **ENTRE :**

**LE CLUB ORGANISATEUR**

**LE GRAPHIQUEUR AGREE CLUB**

**LE DELEGUE/REPRESENTANT FEDERAL**

**L'ARBITRE REFERENT/REPRESENTANT FEDERAL/LE CORPS ARBITRAL**

<b>L'ORGANISATEUR</b> (Le Président du club ou son représentant)	<b>GRAPHIQUEUR</b> <b>AGREE/INTERNE AU CLUB</b> Responsable déclaré de la table de marque et du déroulement réglementaire du concours	<b>DELEGUE/REP FEDERAL</b> Le délégué désigné par le CR ou le Pt du Comité départemental concerné ou son représentant	<b>LE CORPS ARBITRAL</b> <b>L'ARBITRE/REP FEDERAL</b>
Met à la disposition des responsables de la table de contrôle un lieu dédié muni des branchements et matériels adaptés (électricité, accès internet, un ordinateur doté du logiciel gestion concours, une imprimante, et les consommables nécessaires à la réalisation de sa mission., tables et chaises en nombre suffisant pour permettre la gestion informatisée du concours	Il enregistre les inscriptions prises en amont du concours sur le logiciel fédéral GESTION CONCOURS en retranscrivant les inscriptions à partir du document officiel délivré par le CR PACA. (équipe complète et non partielle)	Il prend contact avec l'organisateur dès sa désignation. Il s'informe de la date du tirage au sort pour pouvoir contrôler en amont la validité et la complétude des inscriptions retranscrites sur le logiciel fédéral  Il assiste obligatoirement au tirage au sort.	L'Arbitre référent à la tête du corps arbitral, le délégué et l'organisateur doivent travailler en bonne harmonie  Il assiste obligatoirement au tirage au sort.
Il prend en charge le(s) graphiqueur(s) agréé(s) désignés par ses soins en qualité de responsable(s) de la table de marque et validés par le CR PACA en fonction de leur compétence, sous le contrôle du comité départemental et/ou régional. Il prend également en charge le(s) graphiqueur(s) agréés désignés sur sa demande ou sur décision du CR PACA en qualité de responsable(s) de la table de marque du concours programmé.	Il procède au tirage au sort à l'aide du logiciel GESTION CONCOURS.	Il surveille le contrôle des licences à l'aide de l'ordinateur dans lequel le concours a été inscrit via GESTION CONCOURS soit à l'aide du lecteur carte à puce. Il vérifie le dépôt concomitant des licences des joueurs composant l'équipe. Il modifie la composition de l'équipe en cas de remplacement d'un joueur (2X2) ou de 2 joueurs (3X3) toute permutation étant interdite.	Le corps arbitral vérifie avec le délégué la conformité des installations : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bon état des terrains</li> <li>- Traçage des jeux et du carré d'honneur</li> <li>- Nombre de jeux suffisant</li> <li>- Sono - éclairage</li> </ul>
	Il affiche le Jury validé par le représentant fédéral Il se conforme aux horaires arrêtés (arrêt des parties, pause déjeuner, reprise)	Il établit le jury (3 ou 5) dont il est de droit le Président. Il vérifie les divers affichages (tirage, jury, indemnités) Il définit les horaires de la compétition avec l'organisateur (arrêt, pause repas) Il informe les joueurs de toutes modifications du programme.	

Il surveille le déroulé de la compétition. Il s'assure que les conditions pour une parfaite réussite sont réunies en se tenant à la disposition des officiels désignés tant à la table de marque que sur les terrains de pratique.	Il prépare le calcul des indemnités avec le responsable de l'organisation (Président ou autre) en s'aidant du document mis à sa disposition (fichier excel sur le portail fédéral) et le fait valider pour conformité par le délégué fédéral.	Il vérifie que le calcul des indemnités est conforme à la réglementation fédérale.	Le corps arbitral et le délégué doivent faire appliquer les règles fédérales dans leur intégralité
	Il gère la compétition en totalité du début jusqu'à la proclamation de la finale à l'aide du logiciel fédéral GESTION CONCOURS En cas de tirage à la reprise (2 <sup>ème</sup> ou 3 <sup>ème</sup> jour) procède au tirage des équipes dans l'ordre de leur qualification.	Il s'assure que le concours sera suivi intégralement avec le logiciel fédéral GESTION CONCOURS	Le corps arbitral peut demander la réunion du jury, dont l'arbitre référent est membre de droit
Les frais de déplacement en voiture du délégué et de l'arbitre référent sont à sa charge à raison de 0.30 € par KM, ainsi que les frais d'hébergement et des repas.	Il Conserve les licences jusqu'à l'élimination successive des équipes	Etablit le PV de jury et/ou rapport en cas d'incident si nécessaire	Le corps arbitral est habilité à établir les rapports d'incident chaque fois que nécessaire
Il prend en charge les indemnités d'arbitrage, selon le barème fédéral			
Les frais et indemnités de ces deux officiels ne peuvent en aucun cas être prélevés sur le montant des indemnités à reverser aux joueurs			L'arbitre référent valide les documents d'évaluation du concours préparé par le délégué
	A l'issue de la compétition, il enregistre le GCZ et le fichier RSLT sur une clé USB et la remet au représentant fédéral accompagné du calcul des indemnités distribuées	Il établit le compte rendu de délégation de la compétition assorti des documents : d'évaluation concours ffjpp, et du fichier GCZ et du fichier RSLT	
		Il adresse tous ces documents par email au comité régional et une copie au comité départemental concerné, dans la semaine au plus tard après la fin du concours	